

# L'ÉCOLE DE L'ACTEUR – SOPHIE AKRICH

Bulletin d'inscription au stage intensif des 22 et 23 avril 2023

---

Toute personne inscrite et admise au sein de l'École de l'Acteur - Sophie Akrich s'engage à respecter le règlement intérieur. Tout.e étudiant.e inscrit.e et admis.e s'engage pour le stage complet et ne peut en aucun cas demander un remboursement, même partiel, en cas de désistement, absence ou retard.

---

Je soussigné.e (Prénom et Nom) : .....

Date de naissance : .....

Adresse postale complète : .....

Téléphone : ..... Email : .....

## **Déclare m'inscrire au stage intensif d'improvisation :**

**SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 AVRIL 2023**

Horaires : 10h-18h30 (avec une heure de pause déjeuner) les deux jours, soit 15 heures de stage

**TOTAL : 200.00 €**

## **Mode de règlement :**

**PAR CARTE BANCAIRE en intégralité (montant 200 €) via le site de paiement sécurisé HelloAsso**

**PAR CARTE BANCAIRE acompte de 50% (montant 100 €) via le site de paiement sécurisé HelloAsso**

**PAR VIREMENT BANCAIRE**

**PAR CHÈQUE (un à deux chèques)**

Facture sur demande à [adm.ecoledelacteur@gmail.com](mailto:adm.ecoledelacteur@gmail.com)

**Déclare accepter sans aucune réserve** les conditions et engagements mentionnés ci-dessus, avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'établissement.

Fait à : .....

Le : .....

Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Signature du représentant légal pour les élèves mineurs.

# L'ÉCOLE DE L'ACTEUR – SOPHIE AKRICH

## Règlement intérieur 2022-2023 - Stage intensif d'improvisation

---

### Règlement intérieur

Je soussigné.e (Prénom et Nom) : .....

**déclare avoir pris connaissance et accepter sans aucune réserve le règlement intérieur ci-dessous :**

#### **1 - MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de places dans les ateliers est limité. Les inscriptions s'effectuent après auditions, ou cours d'essai pour les ados, par ordre d'arrivée en fonction des places disponibles.

L'inscription définitive est validée après réception :

- du bulletin d'inscription signé accompagné de la fiche élève
- du règlement des frais d'inscription correspondant à la formation choisie
- De la signature d'autorisation de droits à l'image
- De la signature de ce règlement intérieur

**L'inscription s'effectue de façon ferme et définitive, et ce pour toute la durée de l'engagement pris. Toute annulation, désistement ou abandon de la part de l'élève ne pourra donner lieu à aucun remboursement total ni partiel.**

#### **2 - PAIEMENT**

Aucun élève ne sera admis au stage sans la remise du règlement complet du stage -tarif unique de 200 euros. En cas de paiement échelonné par chèque, la totalité des chèques doit être remise avant le début du stage.

#### **3 - DURÉE DE L'ENGAGEMENT**

L'élève s'engage pour toute la durée du stage. Aucun remboursement ne sera accordé, sauf problème de santé dûment justifié par certificat médical avec n° RPPS et aux dates cohérentes avec celles de l'activité.

#### **4 - CHANGEMENT D'ORGANISATION ÉVENTUEL**

En cas d'effectif insuffisant, l'Ecole se réserve le droit de diminuer le nombre d'heures initialement prévu. L'ÉCOLE se réserve le droit de modifier le lieu des cours, les horaires, les intervenants sans qu'aucun remboursement total ou partiel ne puisse être demandé par les élèves ou leurs représentants légaux. En cas de confinement décidé par les autorités compétentes, les périodes de cours non honorées seront remplacées par des stages en présentiel, ou par un avoir sur d'autres périodes de l'année.

#### **5 - ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE**

L'élève s'engage à :

1. Respecter le présent règlement intérieur ainsi que le règlement intérieur du local d'activité accueillant les cours.
2. Être assidu et respecter les horaires des cours. Il se doit de prévenir en amont en cas de retard, absence.
3. Ne pas photographier, filmer, enregistrer les cours sans autorisation.
4. Ne pas utiliser son téléphone portable ni aucun outil électronique pendant la durée des cours, sauf avec accord du professeur.
5. Ne pas manger pendant la durée des cours. Les repas doivent être pris à l'extérieur.
6. Ne pas pénétrer dans les lieux en dehors de ses heures de cours, sans avoir prévenu par écrit ou y être autorisé.
7. S'engager pleinement dans le travail.

#### **6 - MOTIFS D'EXCLUSION DE L'ÉLÈVE**

Un élève peut être exclu pour les motifs suivants : absences non justifiées aux cours, comportement en non adéquation avec l'activité théâtrale (manque de respect vis-à-vis des intervenants et/ou des autres élèves, comportement dangereux ou violent, dégradation à caractère permanent du lieu ou de son matériel, comportement altéré).

Aucun remboursement total ou partiel ne peut être accordé suite à cette décision.

Fait à : .....

Le : .....

Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Signature du représentant légal pour les élèves mineurs.

# L'ÉCOLE DE L'ACTEUR – SOPHIE AKRICH

## Autorisation de droits à l'image

---

Je soussigné.e (Prénom et Nom) : .....

Demeurant : .....

Date de naissance : .....

Déclare par la présente autoriser l'association Les Aimants pour une exploitation noncommerciale à utiliser gracieusement, intégralement ou partiellement, dans le monde entier et pour la durée légale de protection des droits, les droits de reproduction, représentation, et plus largement de communication concernant mes images, voix, dires et/ou commentaires sur tous supports concernant l'École de l'Acteur – Sophie Akrich.

Je reconnais être en pleine capacité de signer la présente autorisation et renonce à toute rémunération ou indemnité pour l'exploitation des droits visés ci-dessus.

Je garantis que je ne suis pas lié.e par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à : .....

Le : .....

Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Signature du représentant légal pour les élèves mineurs.